

Nanterre, le 31 mai 2022

**Le Président de l'Université Paris
Nanterre****À****Mesdames et Messieurs les
représentants des usagers titulaires
du Conseil Académique****■ Appel à candidatures pour l'élection de la Vice-Présidence Etudiante (VPE) – Conseil Académique Plénier du 05 juillet 2022**

Suite au renouvellement du Collège des Usagers aux Conseils Centraux de l'Université, dont les nouveaux élus prendront leurs fonctions à compter du 03 juillet 2022, il est procédé à un appel à candidatures pour le siège de la Vice-Présidence Étudiante du Conseil Académique.

**• ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE ÉTUDIANTE DU CONSEIL
ACADÉMIQUE :**

La vice-présidence étudiante est élue par le Conseil académique en formation plénière parmi les 4 représentants des doctorants de la commission de la recherche et les 16 représentants titulaires des étudiants de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Elle est élue à la majorité absolue des membres présents ou représentés au premier tour et à la majorité des suffrages exprimés au tour suivant. En cas d'égalité des suffrages à l'issue du second tour, la désignation a lieu par tirage au sort.

Son mandat expire à l'échéance des mandats des représentants des usagers élus au Conseil académique, soit le 03 juillet 2024 inclus.

Le mandat est renouvelable une fois.

**• ATTRIBUTIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE ÉTUDIANTE DU CONSEIL
ACADÉMIQUE :**

La vice-présidence étudiante est chargée d'animer les questions de vie étudiante en lien avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de l'académie de Versailles et les services de l'université plus particulièrement en charge de la vie étudiante.

Elle contribue au sein de l'université à la réflexion relative aux questions de vie étudiante concernant les perspectives liées aux conditions de vie et d'études, à la santé, aux pratiques sportives, à l'action culturelle des étudiants.

Elle rend compte de son action au moins annuellement au Conseil académique.

La vice-présidence étudiante peut être invitée à l'ensemble des commissions statutaires.

Le formulaire de candidature individuelle portant signature originale **manuscrite (obligatoire)**, la copie de la pièce d'identité **(obligatoire)** et la profession de foi **(obligatoire)** devront être envoyés au plus tard le :

Mercredi 29 juin 2022 à 12h00

- Soit remis en main propre **impérativement sur rendez-vous** du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00
- Soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi), envoi doublé d'un mail (election@liste.parisnanterre.fr), à l'adresse suivante :
« Elections Vice-Présidence Etudiante (VPE) - À l'attention de Monsieur le Président »
Service des Affaires juridiques et institutionnelles (M. CHALANDON)
Université Paris Nanterre
200 avenue de la République
92001 Nanterre Cedex

Le dépôt des candidatures est obligatoire et selon les modalités décrites ci-dessus. Aucune candidature ne pourra être déposée postérieurement à la date et l'heure indiquées. Les candidatures devront obligatoirement être établies sur des formulaires fournis par l'administration et signés en original.

Contact : election@liste.parisnanterre.fr

Le Président de l'Université


Philippe GERVAIS-LAMBONY

PIÈCE JOINTE : formulaire de candidature individuelle